

ORKA

Observation-Connaissances juridiques-Attestations

Mémento: Examen pour l'obtention d'une attestation des connaissances juridiques des spécialistes de l'observation dans le domaine des assurances sociales (art. 7b al. 1 let. d OPGA).

- Lieu d'examen:** WKS KV Bildung
Schwarztorstrasse 61
Bâtiment 3, Chambre 3805, 8e Etage
3007 Berne
(www.wksbern.ch)
Il n'y a pas de places parking disponibles
- Début/Durée:** L'heure limite d'arrivée est à 10h15 au lieu de l'examen. L'examen commence à 10h30 et dure une heure.
- Identité:** Pour vérifier votre identité, vous devez présenter une pièce d'identité avec photo (pas d'abonnement demi-tarif).
- Taxe d'examen:** **La taxe d'examen de CHF 450.- doit être payé avec l'inscription.**
Vous recevrez les détails du compte avec la confirmation d'inscription.
Le paiement de la taxe d'examen est une condition préalable à la participation à l'examen.

Les candidats qui sont inscrits à l'examen mais qui ne participent pas à l'examen paient une taxe de CHF 200.-. L'absence pour des raisons excusables conformément au règlement d'examen reste réservée. Les annulations doivent être notifiées immédiatement au responsable des examens.
- Moyens auxiliaires:** Téléphones mobiles allumés sont considérés comme des moyens auxiliaires inadmissibles.

L'examen est ouvert aux textes de lois et d'ordonnances, aux documents personnels (dans le cadre d'un dossier fédéral, d'une largeur de 7 cm, avec contenu au choix), à 2 manuels scolaires ou ouvrages de référence (avec notes de suppléments) et à apporter par les candidats. D'autres documents sont considérés comme des moyens auxiliaires inadmissibles.

Les montres bracelets (montres ordinaires, uniquement avec affichage de l'heure) peuvent être portées. Les montres dotées de fonctions étendues, telles que les possibilités de communication (dites Smartwatches, par exemple Apple Watch) sont considérés comme des moyens auxiliaires inadmissibles.

L'utilisation des moyens auxiliaires inadmissibles entraîne l'exclusion de l'examen.

Matériel pour écrire:

Stylo à bille «indélébile» ne devant pas s'effacer, ou feutre. La couleur rouge est exclue.

Plus d'informations:

Veillez tenir compte des dispositions du règlement de l'examen (www.verein-orka.ch).

Si vous avez d'autres questions ou si vous avez besoin de plus renseignements, veuillez communiquer avec notre responsable des examens

Kurt Graf

kurt.graf@verein-orka.ch

Tel. 079 32 56 74